



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq

BP 80479

59208 Tourcoing Cedex

Tél. : 03 20 23 37 00

Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
Direction des Finances, de la
Commande Publique,
des Affaires Juridiques et
Immobilières
DFCPAJI_AR2024_0043

Délégation de signature à Madame
Sophie CHARLET

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu l'article L. 423-1 du Code de l'Urbanisme conférant au Maire le pouvoir de déléguer sa signature aux agents chargés de l'urbanisme réglementaire ;

Vu l'article R. 2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu l'article R. 423-14 du Code de l'Urbanisme, conférant au Maire le pouvoir de décision au nom de la commune pour le dépôt et l'instruction des demandes de permis et des déclarations d'urbanisme ;

Vu l'article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme, conférant au Maire le pouvoir de charger les services communaux des actes d'instruction ;

Vu le courrier du 14 novembre 2023 portant recrutement de Madame Sophie CHARLET en qualité d'instructeur du droit des sols à compter du 15 janvier 2024 ;

Considérant que Madame Sophie CHARLET est un agent chargé de l'urbanisme réglementaire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

ARRETONS

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Sophie CHARLET**, pour :

- Les actes relatifs à l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations d'urbanisme et en particulier les accusés de réception, demandes de pièces complémentaires, notifications de délais et consultations des services internes et externes ;

Article 2 - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;

- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 4 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **13 MARS 2024**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'agent délégataire :

 Sc

Accusé réception en Préfecture le : **13 MARS 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **13 MARS 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2024_043 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 13/03/2024
Objet : Délégation de signature à MADAME Sophie CHARLET

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 13/03/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_AR2024_0043 - D_l_gation de signature _ Madame Sophie CHARLET.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240313-DAJI_AR2024_043-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/03/2024

